



DÉFI COUTURE 2.0 #4

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Thème : Chic et éthique !

CONCEPT

Le concours en ligne « Défi Couture 2.0 » revient pour une **quatrième édition**. Une nouvelle opportunité de coudre une robe inédite grâce à l'association de Mode et Tissus et de Singer, dans une configuration inédite à l'occasion des **50 ans du salon Mode et Tissus**.

Le principe : un concours libre où la mission des participants est de créer un vêtement et d'en réaliser une version originale et créative en respectant le thème proposé. Pour la première fois et afin de donner le champ libre aux participants, **aucun patron n'est imposé**. La clé de la sélection sera dans le respect du thème, en créant une robe pour une occasion spéciale : chic et unique.

Après une étude de chaque dossier de participation **par les juges du concours, 12 finalistes** seront sélectionnés.

Le **vote final pour les départager sera effectué par les visiteurs** du salon **Mode et Tissus** qui aura lieu **du 23 au 26 mars 2023** à Sainte-Marie-aux-Mines (68).

Pour ce faire, les candidats peuvent **s'inscrire en envoyant leur dossier complet par mail jusqu'au mercredi 1er mars 2023 à midi**.

JURY

Le **jury** sera composé de membres de l'organisation **Mode et Tissus, Singer Alsace** et de l'ex lauréate du concours 2021, **Tiffany Bauer** qui définiront ensemble et sur photos et vidéo les **12 robes présélectionnées**. Celles-ci seront ensuite soumises au vote du public pendant le salon Mode et Tissus.

Le jury communiquera sa sélection de 12 robes sur la base des inscriptions qui lui auront été soumises au préalable. Les décisions du jury sont irrévocables et n'ont pas à être justifiées. Le jury se réserve en outre le droit d'exclure, sur la base des originaux présentés, toute création non conforme au présent règlement.

> Les **critères** de sélection du jury seront les suivants :

CHIC : 10 points

- Créativité, choix des couleurs : 5 points
- Qualité technique et finitions : 5 points

ETHIQUE : 10 points

- Présence de 20% de tissus upcyclés*
- Effort de réduction des chutes de tissu
- Utilisation de matières éco-responsables (voir par exemple : <https://www.marques-de-france.fr/mode-les-matieres-textiles-ecologiques-ou-eco-responsables/> ou <https://www.wedressfair.fr/blog/quelles-matieres-ecologiques-choisir-pour-un-vetement-vraiment-eco-responsable>)

Toute création n'ayant pas été réalisée par la participante elle-même ou ne répondant pas aux critères « chic » et « éthique » sera automatiquement disqualifiée, sans être notée. Il est impératif que les créations proposées soient personnelles. Le jury se réserve le droit d'apprécier l'authenticité de la création et pourra demander à la participante de fournir plus de photos s'il existe un doute.

Le vote pour départager les 12 finalistes aura lieu pendant le Salon Mode et Tissus, du 23 au 26 mars 2023, via un espace dédié.

Toute anomalie détectée (multiples votes de la même personne ou fausses identités par exemple) entraînera une nullité desdits votes.

COMMENT PARTICIPER ?

Après lecture attentive du règlement, vous imaginez et créez votre robe.

Pas de patron imposé = liberté ! Plus de règles à suivre, plus de taille imposée, c'est vous qui décidez.

Vous pouvez tout à fait vous inspirer d'un patron de votre choix, que vous avez déjà cousu, qui vous tente depuis longtemps, ou que vous venez de découvrir, mais il est également possible de partir sur une création totalement libre.

Une fois la création achevée, vous vous rendez sur : <https://bit.ly/3BmIFty> pour déposer votre dossier.

Votre dossier doit être complet pour que votre participation soit enregistrée. Pour toute question vous pouvez nous contacter à defi@modetissus.fr ou via les réseaux sociaux.

THÈME

CHIC : ambiance montée des marches du festival de Cannes, soirée cocktail ou sortie entre amis ! Cette robe unique va vous accompagner pour un grand événement. On veut voir des tissus audacieux, des coupes soignées dignes d'un tapis rouge.

ETHIQUE : pour fêter le 50^{ème} anniversaire du salon, et comme à notre habitude, on a un peu étudié l'industrie de la mode et on a fait des constats par rapport au volume de vêtements produits, au volume de vêtements achetés et aux tonnes de vêtements qui sont jetées tous les ans, en France et dans le monde entier.

En tant qu'adeptes de la couture, le fait de créer votre vêtement, d'en choisir les formes et les tissus et de le fabriquer vous-même est déjà un grand pas en avant contre la surproduction et la fast fashion.

Donc, quoi qu'il en soit, vous faites déjà un geste contre la surconsommation et pour la planète.

Aujourd'hui on vous accompagne pour **aller encore plus loin**, et on vous demande d'utiliser, ou plutôt de **réutiliser au moins 20% de tissus** dans la robe que vous allez créer : vive l'upcycling* !

****upcycling** ? c'est quoi ? Pour faire court, on prend des matières qui ont déjà vécu (tissus d'une création que l'on ne porte plus ou d'un objet que l'on utilise plus, ce vieux tote bag tâché par exemple, mais aussi un foulard déchiré, un sac troué ou décoloré,...) et on lui redonne une nouvelle vie en lui redonnant une utilité. Pour vous donner une autre idée, on revalorise par exemple une boîte de parfum reçue à Noël pour envoyer sa robe de soirée, au lieu de prendre un carton prévu pour cela et de jeter le coffret de parfum. On réutilise donc le produit, sans qu'il soit transformé.*

*A ne pas confondre avec un matériau **recyclé**. Ses fibres sont décomposées, défilées, et réassemblées pour former un nouveau tissu. On détricote des pulls en laine par exemple pour réassembler les fibres en fonction des coloris et en faire des chaussettes. Ou, avec l'exemple du carton, on re-transforme un carton usagé en pâte à papier, qui deviendra un autre carton.*

PHOTOS & VIDÉO

Attention ! Les photos numériques fournies doivent être de très bonne qualité et bien éclairées, au **format JPEG** (attention, si vos photos sont prises avec un iPhone, merci de ne pas nous envoyer des formats .heic) et sans aucune modification de couleurs ni

filtres. Veuillez soigner également le cadrage. **C'est grâce à ces éléments que le jury effectuera sa sélection.**

La vidéo a pour objectif de **nous montrer votre robe en mouvement, faites-la défiler ! Simplement : un mannequin, un passage, un arrêt, un demi-tour.** Vous définissez la mise en scène mais devez obligatoirement rester sur un **format horizontal** et une **durée de moins d'une minute, dans la meilleure qualité d'image possible.**

Les photos et vidéo(s) resteront la propriété de l'organisateur, que votre création soit retenue ou non.

Avec l'envoi des photos numériques, le participant donne son accord pour leur utilisation à des fins de promotion ou d'information du salon Mode et Tissus dans la presse, sur Internet ou dans nos publications, aussi bien par Mode et Tissus que par Singer ainsi que la presse. Une vidéo souvenir sera éditée par l'organisation en reprenant les vidéos des candidats.

Les droits artistiques de la création restent la propriété de l'artiste.

Aucun dossier de candidature et aucune création associée ne doivent être envoyés par courrier. Uniquement les 12 finalistes devront faire parvenir leur robe à l'organisation entre le 10 et le 17 mars 2023.

EXPOSITION DES RÉALISATIONS

À l'issue de l'annonce des finalistes, et avant le 17 mars, les 12 créations sélectionnées devront être :

- **soit envoyées par La Poste** à Mode et Tissus, 5 rue Kroeber Imlin, 68160 Sainte-Marie-aux-Mines, à vos frais
- **soit envoyées au point Mondial Relay L'Échoppe (relai n° 74918)** à Sainte-Marie-aux-Mines en déposant votre colis affranchi via Mondial Relay dans votre commerce partenaire le plus proche, à vos frais
- **soit déposées à nos bureaux directement** (adresse ci-dessus).

Les 12 tenues sélectionnées seront exposées dans un espace dédié lors du Salon Mode et Tissus, ainsi que sur le site <https://modetissus.fr> et les réseaux sociaux Mode et Tissus et partenaires.

À l'issue du salon Mode et Tissus, le dimanche à la fermeture, les 12 finalistes pourront au choix **récupérer leur création sur place** ou se la faire **renvoyer, selon le mode choisi initialement** (La Poste ou Mondial Relay), à nos frais.

REMISE DES PRIX & LOTS

Le classement final sera annoncé le dimanche 26 mars à 14h en direct pendant le salon Mode et Tissus.

Le **premier prix** sera une machine à coudre [Expérience 400](#) offerte par **Singer**, d'une valeur de **699€**.

Les autres lauréats recevront des lots des sponsors du concours, notamment 3 coffrets Mégabox (prix de vente unitaire 49,90€), ainsi que 5 lots offerts par le magazine [Idées à faire](#) : 2 abonnements, d'une valeur de 41,40€ chacun et 3 lots de magazines Idées à coudre d'une valeur de 29,70€ chacun et d'autres surprises.

NB: L'attribution de lots sera réservée aux personnes résidant en France Métropolitaine. La liste complète des lots sera disponible sur le site <https://modetissus.fr>.

CALENDRIER DU CONCOURS

Création & envoi des dossiers !

AVANT LE **MERCREDI 1er MARS 2022 A MIDI**

- ✓ Envoi des dossiers via le formulaire en ligne **uniquement**.
- ✓ Le formulaire : <http://bit.ly/3BmIFty>

Annnonce des finalistes !

LE **VENDREDI 10 MARS 2023**

- ✓ Publication et notification des 12 finalistes par mail. **Les finalistes ont jusqu'au vendredi 17 mars dernier délai pour nous faire parvenir leurs créations.**

Exposition des finalistes & vote du public !

DU **JEUDI 23 AU DIMANCHE 26 MARS 2023 A MIDI**

- ✓ Les visiteurs votent pour leur création préférée sur place, à Val Expo, 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES, Alsace, France.

Remise des prix !

LE **DIMANCHE 27 MARS 2023 A 14H**

- ✓ Annonce du classement final.

À vos aiguilles, à vos machines, et bonne chance !

L'équipe Mode et Tissus